

Contrat cadre 2019 / 2021

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Montpezat de Quercy

Communauté de communes du Quercy Caussadais

PETR du Pays Midi Quercy



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole Delga, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, représenté par Christian Astruc, son Président,

La Commune de Montpezat de Quercy, représentée par Gérard Mounié, Maire,

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais, représentée par Guy Rouziès, son Président,

Le PETR du Pays Midi Quercy, représenté par Christian Maffre, son Président,

Le CAUE du Tarn et Garonne, représenté Colette Jalaise sa Présidente.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la Commission Permanente du 19 juillet 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la commune de Montpezat,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération du compte administratif du Conseil Départemental de Tarn et Garonne en date du 27 juin 2018, portant sur les principes généraux des contrats bourgs centres et du vote sur le contrat Montpezat de Quercy lors de l'assemblée départementale du XXXXX,

Vu la délibération de la Commune de Montpezat de Quercy du 23 avril 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais en date du 11 avril 2019,

Vu la délibération du PETR du Pays Midi Quercy en date du 30 novembre 2018,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants,
- 2 109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1 612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016. Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux. Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine... Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « **villes centres** » des **bassins de vie ruraux** tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « **Pôles de services** » de **plus de 1 500 habitants**, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « **Pôles de services** » de **moins de 1 500 habitants** qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, la Commune de Montpezat de Quercy, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, le PETR du Pays Midi Quercy en y associant les services de l'Etat, du CAUE, des Chambres consulaires. Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Montpezat de Quercy vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Montpezat de Quercy fait partie de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais qui a été créée le 1^{er} janvier 1997. Elle regroupe 19 communes sur 39 328 ha pour une population de 20 739 habitants au dernier recensement de 2015. Cette commune fait également partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Midi Quercy qui regroupe 49 communes soit environ 50 000 habitants sur 1 223 Km² (soit une densité de près de 41 hab/Km²). Le PETR s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, connecté au Tarn, à la vallée et gorges de l'Aveyron et aux contreforts du Massif-Central, à proximité du Lot. Territoire composite à l'instar du département de Tarn et-Garonne dont il est issu, le Pays Midi-Quercy est situé à la confluence des anciennes provinces historiques du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

Le PETR compte :

- 3 grands bassins de vie : Caussade, Nègrepelisse et St-Antonin-Noble-Val,
- 8 communes offrant une gamme élevée de services et constituant des pôles de services intermédiaires : Caussade, Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguépie, Molières, Monclar-de-Quercy, Monteils,
- 7 pôles de services de proximité offrant les équipements les plus courants : **Montpezat**, Réalville, Montricoux, Septfonds, Puylaroque, Varen, Parisot.

Se trouvant dans une situation géographique stratégique (accès à proximité de l'autoroute A20 et de la Gare SNCF), le pôle rural que représente Montpezat de Quercy doit être en mesure d'accueillir des équipements structurants en complémentarité avec le pôle de Montauban. L'objectif des élus est d'assurer une cohérence de développement avec les communes limitrophes notamment de Caussade. Les futurs projets d'aménagement comme les choix de déplacement devront permettre de répondre aux besoins et attentes de la population tout en évitant les doublons (en termes d'équipements, de services, d'espaces publics ...). La question des aménagements des parcours de déplacement est également primordiale pour assurer des connexions pertinentes avec les communes voisines, pour les déplacements pendulaires notamment.

C'est pourquoi les élus de Montpezat de Quercy ont décidé de lancer une réflexion commune aux côtés des élus de Caussade, Monteils, Septfonds, Réalville et Molières dans le cadre de l'élaboration des contrats « bourgs-centres » avec la Région en partageant les coûts d'ingénierie. Cette mutualisation s'inscrit dans une volonté d'efficacité et de rationalité au regard du contexte actuel. Il s'inscrit également dans la perspective d'une intercommunalité renforcée dans ses compétences et dans les moyens alloués.

Inscription de la Commune de Montpezat de Quercy dans le territoire

Une position géographique privilégiée

Montpezat de Quercy occupe une situation stratégique au Nord du département du Tarn et Garonne, limitrophe avec le département du Lot. Les habitants qui s'y installent sont fortement attirés par le caractère rural de la commune, tout en restant à proximité des bassins d'emploi notamment de Caussade. Montpezat de Quercy se situe à mi-chemin entre les deux grands pôles urbains de Montauban (35 km) et de Cahors (25km).

De plus la commune de Montpezat reste bien desservie par trois axes de communication importants :

- la route départementale 820,
- l'autoroute A20 Montauban-Brive (bretelle située à seulement 5 km),
- la voie ferrée Paris-Toulouse,

Avec ses 4 401 ha et ses 8 hameaux (Perches, Pilou, Lamadeleine, Aussac, Gandoulés, Petit, St-Laurent et La Salvetat), c'est l'une des communes les plus étendues du département du Tarn et Garonne.

Un espace urbain de qualité dilué au sein des grandes extensions pavillonnaires

Montpezat de Quercy n'a pas effacé les traces de son passé glorieux et a su évoluer tout en gardant ce qui fait le charme d'une bastide : la place principale, ses arcades, ses maisons à colombages ...

Riche d'une longue histoire, la ville présente une organisation urbaine remarquable. Au castrum initial du 11^{ème} siècle, a été juxtaposé une bastide en 1257 fondée par Alphonse de Poitiers et le seigneur de Montpezat. Le castrum, défensif, intimement lié au relief, supportait un château détruit à la révolution. La bastide, s'est développée plus tard sur le plateau à l'Ouest, selon un tracé quadrillé avec deux axes parallèles. Les voies principales sont recoupées par des voies secondaires étroites.

Au 19^{ème} siècle l'ouverture de cette forme urbaine limitée s'organise, avec la création de boulevards plantés liés à la ville et aux principales voies de liaison de territoire à plus grande échelle.

Au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, le développement urbain s'est poursuivi sans structure préalable particulière. Les parcelles agricoles ont été parfois morcelées et le phénomène de «mitage» s'est développé ici et là comme dans la majeure partie du territoire français.

Ces dernières années, Montpezat s'est inscrite pleinement dans une logique de résidentialisation, voguant sur des prix du foncier attractifs et sur la possibilité d'accéder à la propriété tout en profitant d'un cadre de vie de qualité. L'évolution de l'habitat s'est faite progressivement vers le Nord et l'Ouest, d'abord en constructions contiguës, puis les besoins s'orientant vers les maisons individuelles, des constructions groupées ont vu le jour soit dans des lotissements, soit le long des routes aux abords immédiats du village soit dans quelques hameaux. La commune compte ainsi de nombreux lotissements datant d'une quarante d'années et quelques-uns plus récents.

Par opposition au centre ancien, ces extensions contemporaines présentent un tissu très aéré avec des pavillons édifiés au coup par coup ou sous des formes de lotissements implantés en milieu des parcelles et en recul par rapport à la voie. L'urbanisation s'est développée de façon tentaculaire, le long des deux axes principaux de circulation que sont les routes départementales RD 20 et RD38.

Aujourd'hui, la municipalité a décidé de stopper cet étalement et d'épaissir les zones urbaines déjà constituées avec l'intention de les reconnecter au cœur historique.

Montpezat de Quercy, pôle de services de proximité du bassin de vie du Midi-Quercy

La commune de Montpezat de Quercy est perçue comme un bourg dynamique avec un centre animé. Le niveau d'équipement sur l'ensemble de la commune est globalement satisfaisant et répond aux besoins de base de la population avec un pôle commercial bien structuré au cœur du village (avec une supérette, une boulangerie/pâtisserie, une épicerie/primeur, une poissonnerie/traiteur, une charcuterie, une boucherie, des restaurants, un bar tabac, une quincaillerie, un magasin de vêtements).

Cependant certaines gammes de commerces et services ne sont pas présentes sur le territoire communal. Montpezat de Quercy reste dépendante de l'aire d'influence de Montauban pour la gamme supérieure et sous l'influence du pôle de services de Caussade pour la gamme intermédiaire.

Pour assurer son développement économique, les élus pourront compter sur une activité agricole locale diversifiée et sur la présence sur son territoire d'entreprises industrielles de grande taille porteuses d'emploi qui pourront notamment profiter de la bonne connexion internet très haut débit.

En ce qui concerne l'économie touristique, elle est encore sous exploitée car la commune possède de nombreux atouts du fait de son positionnement au cœur du Quercy Caussadais.

Une pression urbaine et démographique des agglomérations montalbanaise et caussadaise favorable au développement de Montpezat de Quercy mais à mieux maîtriser

Historiquement, la commune de Montpezat de Quercy a déjà connu un pic de population à 1519 habitants en 1962. Aujourd'hui, après une nette diminution de 1968 à 1999, on dépasse à nouveau les 1550 habitants en 2015, ce qui illustre la bonne dynamique démographique de la commune. (174 personnes en plus en l'espace de 15 ans).

Aujourd'hui la population semble donc se renouveler : c'est près d'un tiers des ménages qui n'habitaient pas la commune 5 ans auparavant, ce qui indique, un brassage important de population, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme dans **une commune qui garde une image encore rurale.**

Ces bons chiffres enregistrés ces dernières années laissent penser que, du fait des nouveaux arrivants, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) pourrait un jour redevenir lui aussi positif. Les projections démographiques sont aujourd'hui encourageantes : en tenant compte de l'évolution de la population entre 2010 et 2015 (gain de 72 habitants) la commune pourrait se rapprocher en 2025 des 1700 habitants en maintenant une hausse annuelle d'environ 14 habitants par an.

Cependant cet afflux important de population devra être accompagné au mieux afin de préserver le cadre de vie de la commune d'une urbanisation massive non contrôlée. En effet, Montpezat-de-Quercy est bâti sur les coteaux du Quercy, perché à environ 260 mètres d'altitude, ce qui contribue à son charme. Pour préserver les mises en scènes visuelles naturelles, et conserver la relation forte entre le site urbain dense et son écrin de nature qui l'entoure, la municipalité s'est dotée très tôt d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en 1992 qui a permis la protection et la valorisation de nombreux monuments moyenâgeux, pour la plupart classés par les Monuments Historiques.

Aujourd'hui, la diversité des sites ainsi que la qualité des édifices remarquables ont concouru à la reconnaissance fin 2016 de ce patrimoine au titre d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et à une meilleure maîtrise du développement urbain. La mise en œuvre de cette AVAP (qui évoluera par la suite en site patrimonial remarquable (SPR) avec la parution de la loi LCAP du 7 juillet 2016) a pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable » sur tout le territoire de la Commune. Tous les projets seront ainsi étudiés en étroite collaboration avec l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et l'architecte des bâtiments de France. (ABF). L'AVAP (futur SPR) permettra la défiscalisation « loi Malraux » pour les contribuables souhaitant investir dans les appartements à rénover et destinés à la location.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DE MONTPEZAT DE QUERCY

ATOUS / OPPORTUNITE	FAIBLESSES / MENACES
<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - après une nette diminution à partir de 1968, la population ne cesse d'augmenter depuis 1999; - la croissance démographique est confortée par un modèle de développement résidentiel : 30 % des ménages n'habitaient pas la commune cinq ans auparavant ; - un solde migratoire annuel moyen positif du fait des nouveaux arrivants avec l'arrivée notamment de pré-retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé ; - malgré le vieillissement de la population, la tranche des personnes de 30 ans à 44 ans qui compte le plus d'actifs est en nette progression (+9 %) de 2009 à 2014. Les jeunes de moins de 14 ans qui représentent tout de même 15 % de la population a aussi fortement augmenté sur la même période (+10%) ; - en 2014, 41 % de la population avait moins de 45 ans. <p>Opportunités : les projections démographiques sont encourageantes : en tenant compte de l'évolution de la population entre 2010 et 2015 (gain de 72 habitants) la commune pourrait se rapprocher en 2025 des 1700 habitants. Les nouvelles arrivées favoriseront la mixité sociale et générationnelle de la commune.</p>	<p>En matière socio-démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un solde naturel annuel moyen négatif du fait d'une population « locale » vieillissante avec une mortalité qui dépasse la natalité : entre 2009 et 2014, c'est la tranche d'âge des 60 / 74 ans qui a le plus augmenté (+10 %). Plus d'un habitant sur dix (15%) ont plus de 75 ans en 2014; - Le nombre de retraités s'accroît pour représenter 42 % de la population en 2014 ; - une réduction de la taille des ménages : on observe entre 1999 et 2014 une nette augmentation des personnes seules et des ménages de petite taille composés de 2 personnes. En 2014, 71 % ménages sont constitués de deux personnes ou moins. Les familles nombreuses (plus de 4 personnes), quant à elles, ne représentent plus que 16 % des ménages en 2015. <p>Menaces : Même si la commune bénéficie de nombreux atouts pour attirer une nouvelle population, les élus doivent poursuivre leurs efforts pour proposer aux habitants tous les services (notamment en direction de la jeunesse et de la petite enfance) que peut offrir une ville de taille moyenne tout en conservant l'âme d'un village authentique. L'accès aux loisirs comme aux services de soins et de santé doivent faire partie des grandes priorités de la municipalité.</p>
<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ces dernières années, Montpezat s'est inscrite pleinement dans une logique de résidentialisation, voguant sur des prix du foncier attractifs et sur la possibilité d'accéder à la propriété tout en profitant d'un cadre de vie de qualité ; - peu de résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8) ; - peu de bâtisses sont aujourd'hui à rénover dans le cœur historique de Montpezat, les OPAH menée depuis 1982 ayant porté leurs fruits ; - la production récente ne laisse encore que peu de place aux petits logements, l'habitat individuel reste prédominant (90 % du parc de résidences principales), avec de nombreux lotissements et une cinquantaine de logements sociaux. <p>Opportunités : Le lancement d'une nouvelle OPAH permettra la réduction des logements vacants et la création de petits logements de qualité qui compléteront l'offre HLM. Plus de logements réhabilités et occupés en centre-ville, c'est aussi plus de commerces qui gagneront en clients potentiels.</p>	<p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un parc de logements anciens : 40 % des résidences principales construites avant 1949; - le nombre de logements vacants reste important et en légère augmentation ces dernières années : il est passé de 8.3 % en 2010 à 10.5 % en 2015 ; - l'attractivité du parc HLM d'ancienne génération semble être mise à l'épreuve aujourd'hui : près de 12 % des logements sont vacants en 2016 ; - peu de logements de petite taille. <p>Menaces : La demande locale sera de plus en plus marquée par de nouveaux besoins face aux évolutions sociétales (augmentation de personnes isolées, de familles monoparentales avec un enfant, de jeunes couples en décohabitation...) qui pourront être parfois en décalage par rapport au stock du parc existant. La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer son attractivité résidentielle et le cœur de bourg.</p>
<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commune bien desservie traversée par trois axes de communication importants : la RD 820 qui situe Montpezat de Quercy à mi-chemin entre les deux pôles urbains de Montauban et de Cahors, l'autoroute A20 Montauban-Brive, la voie ferrée Paris-Toulouse, présence d'une connexion à l'autoroute à proximité (seulement 5 km) reliant Montauban à Cahors et au-delà Toulouse ; avec la présence d'une gare ferroviaire à deux pas du centre-ville ; en ce qui concerne les déplacements des piétons, 7 % des habitants se déplacent à pied et 1 % en deux roues. (déplacements facilités par un chemin de ronde). 	<p>En matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la commune présente une topographie mouvementée qui ne facilite pas les déplacements doux ; - le reste de la commune est drainé par la voirie communale avec des chaussés parfois étroites ; - la voiture reste encore le moyen principal et quasi exclusif de déplacement : seulement un tiers des habitants travaillent en 2015 sur la commune et 45 % dans un autre département.

<p>Opportunités : Cette minorité d'usagers piétons ou cyclistes peut laisser penser qu'un travail sur l'espace public pourrait être en mesure de modifier la répartition des modes de déplacement, au moins là où cela serait possible (proximité immédiate du bourg), afin d'encourager les déplacements doux.</p>	<p>Menaces : L'omniprésence de la voiture dans le centre-ville (sur les places, les trottoirs) rend difficile les cheminements doux.</p>
<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - riche patrimoine architectural : l'ensemble urbain de la bastide est un site inscrit depuis 1969, avec ses nombreux monuments historiques classés : la porte d'enceinte, la place aux couverts, la collégiale Saint Martin et les maisons des chanoines entourant le chevet de la collégiale, le Manoir de la Borde des Près, édifice du 13^e s., la maison natale du Cardinal des Près fondateur de la Collégiale Saint Martin, l'ancien couvent des Ursulines, les églises de Saux et de Pilou, les sites archéologiques... - label « Station verte de vacances » et « Commune touristique » grâce à son parc de loisirs du Faillal et sa piscine, ses 22 gîtes, ses 50 emplacements de camping avec chalets et mobil homes, mini-golf, terrains de basket, de tennis et de pétanque ; - nombreuses manifestations culturelles et animations répondant aux attentes des 35 associations de la commune ; - « Villes et villages fleuris » : 5 jardins publics bien répartis dans le bourg sur une superficie totale d'environ 15 000 m². <p>Opportunités : l'aménagement des espaces publics urbains de qualité et plus fonctionnels participera à la valorisation du cadre de vie en cœur de bourg.</p>	<p>En matière de cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un patrimoine remarquable local peu accessible par endroit auprès d'un large public : par exemple la collégiale Saint-Martin, édifiée au 14^e siècle, présente une remarquable unité architecturale avec ses maisons des chanoines du XV^e ème siècle (propriétés privées actuellement), mais qui mériteraient d'être valorisées et visitées ; - pas de maison de santé ; - des bâtiments de service public anciens pas toujours accessibles aux personnes handicapées (ex de la mairie) ; - un parc de loisir vieillissant créé il y a plus de 30 ans ; - manque d'espaces disponibles pour les nombreuses associations sportives et de loisirs. <p>Menaces : pour accueillir une nouvelle population et maintenir les habitants les plus vulnérables notamment les personnes âgées, la municipalité doit adapter et compléter son offre de services de soin et santé, sous peine de voir une partie de la population s'en aller ailleurs.</p>
<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'ensemble, l'économie locale est plutôt dynamique grâce notamment à une zone artisanale attractive ; - un important secteur industriel, premier employeur de la commune avec 200 emplois ; - les secteurs du commerce (39 %) et des services (33 %) sont les mieux représentés mais comptent seulement 30% des salariés ; - nombreux commerces : 1 supérette, 1 boulangerie, 1 épicerie, 1 poissonnerie, 2 coiffeuses, 3 restaurants, 1 pizzeria, 1 snack, 1 hôtel, 2 bars, 1 quincaillerie, 3 garagistes, 1 magasin de vêtement, de matériels agricoles, de bières et de vin ; - composante agricole encore forte localement avec des activités diversifiées : une cinquantaine d'exploitations agricoles sur la commune ce qui conforte son caractère rural ; - œnotourisme avec la création d'une « maison des vins ». <p>Opportunités : Le développement économique local accompagnant largement le renouveau démographique, il faudra pouvoir préserver le tissu économique existant et d'autre part offrir la possibilité aux entreprises souhaitant s'installer sur la commune de pouvoir le faire dans de bonnes conditions. L'arrivée de la fibre optique permettra de développer de nouveaux emplois et services.</p>	<p>En matière d'emploi et développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le taux de chômage poursuit son évolution ascendante en dents de scie depuis 2010 même si on relève une légère diminution ces dernières années. Le taux de chômage est passé de 9.4% à 13 % en 2015 (soit 80 chômeurs) ; - La population agricole continue à diminuer (-12 % entre 1999 et 2014) ; - malgré une nette diminution depuis 8 ans du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté, il reste encore aujourd'hui important : 25 % des ménages en 2007 alors qu'en 2015, ils représentaient 20 % ; - le tissu commercial est moins dense à l'intérieur du centre ancien car l'accès est plus difficile. <p>Menaces : Les locaux commerciaux vacants se multiplient dans le centre ancien et ne renvoient pas une image positive. La revitalisation du commerce apparaît pourtant comme un enjeu important pour l'attractivité du cœur historique.</p>

SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE MONTPEZAT DE QUERCY

- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement et d'attractivité ;
- Redonner la place aux piétons dans la ville et favoriser des lieux de rencontre et de convivialité ;
- Réinvestir les bâtiments commerciaux vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction ;
- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages ;
- Assurer le renouvellement de la population et assurer une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active ;
- Pour répondre aux besoins des nouvelles populations, notamment de la petite enfance et de la jeunesse, proposer une offre de services de qualité et créer de nouveaux équipements, de nouvelles activités sportives et de loisirs ;
- Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics ;

Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation de Montpezat de Quercy

Montpezat de Quercy est une ville dynamique avec un centre animé grâce notamment à la présence de nombreux équipements et festivités tout au long de l'année. La commune bénéficie de nombreux atouts (un patrimoine exceptionnel, un environnement paisible, une activité agricole prépondérante sur tout le territoire, une zone artisanale dynamique). L'attractivité de la commune n'est donc pas nouvelle, elle perdure dans le temps.

Cependant, la municipalité doit poursuivre ses efforts pour proposer aux habitants tous les services que peut offrir une ville de taille moyenne tout en conservant l'âme d'un village authentique et afin de répondre aux attentes des nouvelles population qui se sont installées sur ce territoire notamment pour la qualité du cadre de vie, mais qui sont également demandeurs d'une gamme complète de services de proximité, notamment en direction de la jeunesse.

Les élus sont conscients que l'accueil d'une population jeune impliquera la création de nouveaux équipements structurants et d'une offre de logements en adéquation avec les nouveaux besoins. La municipalité devra tenir compte et anticiper les évolutions démographiques en cours, du renouvellement de ses habitants, même si la population reste marquée par son vieillissement, mais également du desserrement des ménages, de l'augmentation de personnes isolées, des familles monoparentales avec un enfant, de jeunes couples en décohabitation... Comme ailleurs, l'habitat individuel reste prédominant et la commune dispose surtout d'une offre de grands logements, avec de nombreux lotissements et une cinquantaine de logements sociaux. Une diversification de l'habitat en termes de formes et de statuts d'occupation adaptés aux différents besoins (en âge, en revenus...) garantira une mixité sociale de la population, un parcours résidentiel des habitants et une gestion des équipements et services publics pérennes.

Conscients de cette situation transitoire, il faudra également veiller au maintien de l'offre de services liés aux soins et à la santé qui sont indispensables à l'accueil d'une nouvelle population mais aussi au maintien des habitants les plus vulnérables.

Enfin, pour rester un pôle de service et ne pas se transformer en une cité dortoir, les élus souhaitent accompagner et développer l'économie présente en poursuivant le développement et la diversification des commerces. Aujourd'hui, la stratégie de la municipalité est de recentrer l'urbanisation autour des équipements existants à proximité du cœur historique en regroupant les nouvelles opérations et constructions en continuité des sites urbains pour renforcer l'offre de service actuelle et le dynamisme du centre-ville. Pour conforter la dynamique du cœur historique de la cité médiévale, la municipalité s'efforce aussi depuis quelques années maintenant de protéger (ZPPAUP mise en place très tôt dès 1992, AVAP en 2017), de rénover et d'entretenir le patrimoine pour satisfaire non seulement la population locale mais aussi pour développer le tourisme et conforter le développement économique local. L'objectif de la municipalité est d'obtenir au fil des années une plus grande aisance financière afin d'accroître le budget communal consacré à la valorisation du patrimoine. L'aménagement des espaces publics urbains participera aussi à améliorer la qualité du site.

3 GRANDS AXES STRATÉGIQUES

Renforcer l'attractivité du cœur historique

valoriser l'image du cœur historique en aménageant les places stratégiques et en limitant la place de la voiture

faciliter les déplacements doux à proximité du cœur de bourg

lutter contre les situations de mal logement, et les logements vacants



Renforcer l'offre de services existante et proposer de nouveaux équipements structurants

réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction

proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse

veiller à l'accessibilité des services publics



Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement

favoriser et conforter le dynamisme économique local

valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables

préserver l'environnement en réalisant des économies d'énergie



Liaison Impasse Labbenque / Rue des drapiers :
Curètage dans une ruelle pour créer une nouvelle liaison et nouvel espace public.
Une des maisons pourrait être conservée pour mise en valeur de la fonction de cuvier.



Place de la Résistance :
Aménagement d'un chemin piétonnier et réaménagement des places de stationnement pour accroître l'espace piétonnier



Réhabilitation d'un logement-gîte au-dessus de la MSAP : accueil de nouveaux arrivants.



Réaménagement de la MSAP au bureau de poste : espace dédié aux usagers avec une meilleure confidentialité.

Ascenseur à la Mairie :
Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite



Remplacement des menuiseries sous le cloître des Ursulines : rénovation des locaux occupés par l'Ecole publique.



Réhabilitation d'anciens commerces pour de nouvelles activités : locaux vacants réaménagés pour accueillir de nouveaux ommerçants.



Aménagement du chemin de ronde historique : sécurisation de l'accès et du cheminement

Acquisition de maisons des Chanoines : outil éducatif scolaire, nouveaux espaces d'expositions et visites touristiques.



Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Axe stratégique 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique

Le cœur historique est remarquable avec son bâti médiéval et ses monuments classés ou inscrits. Sa trame constructive, avec ses îlots denses et ses rues étroites, est un des éléments qui contribuent à son charme. Cette logique urbaine est cohérente et doit être préservée et confortée.

Cependant, ces mêmes éléments patrimoniaux remarquables constituent parfois une contrainte pour ses occupants pour le maintien dans les lieux ou pour une nouvelle installation, en raison notamment du trop faible éclairage qui en résulte. La modestie de certaines parcelles et leur densité, associée parfois à l'état sanitaire dégradé de certains bâtiments peut complexifier certaines opérations de réhabilitation.

La permanence de la forme urbaine médiévale doit être ainsi adaptée à la vie citadine actuelle et permettre l'aération du tissu dans une logique de recomposition générale d'ensemble.

Plusieurs placettes ont fait l'objet de curetages décidés par la municipalité, pour améliorer le quotidien des riverains et mieux éclairer les habitations existantes, ce qui montre la vitalité de cette petite ville, constamment en reconstruction sur elle-même.

Année après année, les élus valorisent le cadre de vie des habitants. Conscients que l'aménagement des espaces publics urbains de qualité participera à la valorisation du site patrimonial remarquable, ils souhaitent poursuivre l'aménagement de la place principale de la Résistance pour la rendre plus fonctionnelle et pour qu'elle profite plus aux piétons tout en rendant possible le stationnement automobile.

Une réflexion est à mener sur l'utilisation et la place des voitures qui restent encore prioritaires dans l'espace public alors que la densité urbaine du cœur historique ne facilite pas les stationnements, la chaussée étant parfois étroites par endroit, même si l'espace urbain du boulevard offre un vaste espace de respiration.

La dispersion des constructions sur l'ensemble du territoire ne favorise pas non plus les déplacements à pied ou en vélo jusqu'au cœur de bourg, avec l'absence ou la discontinuité du réseau.

Certains cheminements piétons au cœur de la bastide sont relativement bien développés, mais d'autres restent à réaliser notamment pour relier le cœur historique au développement des zones d'habitat périphériques. Une attention devra être apportée à la création de nouvelles liaisons douces inter-quartiers.

Des améliorations pourront être apportées lors des futurs projets notamment pour desservir les équipements et le centre bourg. L'amélioration de la qualité des aménagements urbains (rues avec trottoirs, places publiques...) et la présence de nombreux équipements, incitera davantage les déplacements de proximité.

Cependant, la commune présente une topographie mouvementée qui ne facilite pas la mobilité : le point le plus bas de la commune se situe à 135 m d'altitude, au sud du village, alors que le point culminant est à 303 m.

Pour se déplacer à pied, les habitants peuvent emprunter le chemin de ronde qui a été sécurisé par la municipalité en 2017.

Toutefois, la voiture reste encore le moyen principal et quasi exclusif de déplacement, car seulement un tiers des habitants travaillent en 2015 sur la commune et près de 45 % dans un autre département.

Axe stratégique 2 : renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants

Au regard de l'étalement urbain et de la croissance démographique rapide de la commune, les élus doivent s'interroger sur la prévision des besoins et des capacités de la municipalité en termes de services collectifs.

La montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et les demandes associées, notamment en termes d'adaptation des logements liées à la perte d'autonomie, figurent parmi les évolutions structurelles qui marqueront à l'avenir les besoins sociaux du territoire.

Le vieillissement de la population locale tend ici à se conjuguer avec l'arrivée de pré-retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé. Le nombre de personnes de 60 à 74 ans a en effet augmenté de plus de 10 % de 2009 à 2014.

L'accès aux services de soins et de santé font donc partie des grandes priorités de la municipalité qui mène une réflexion pour la création d'un pôle médical.

Les élus de Montpezat souhaitent aussi offrir aux jeunes publics les meilleures conditions d'accueil possible que ce soit dans le domaine culturel ou des loisirs.

La première volonté des élus est de voir s'installer de nouvelles populations actives dans le cœur historique de Montpezat pour faire vivre les commerces locaux.

La municipalité doit se donner les moyens de développer les initiatives locales et de créer de l'emploi pour ses habitants. Plusieurs bâtiments stratégiques sont vacants depuis longue date dans le centre-ville et pourraient remplir de nouvelles fonctions commerciales ou pour développer de nouveaux services.

Les élus mènent également une réflexion dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour que les services publics soient accessibles auprès de tous. Les travaux ont débuté et se poursuivront jusqu'en 2023.

Axe stratégique 3 : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement

La bonne gestion financière de la commune a permis aux élus ces dernières années d'accroître le budget communal consacré à la valorisation du patrimoine qui constitue une grande richesse locale et pourra être la source d'importantes retombées économiques.

La municipalité s'efforce en effet de rénover et d'entretenir le patrimoine non seulement pour le bien-être et le confort de la population locale mais également pour développer le tourisme et soutenir l'économie locale.

En 2018, les salles situées en sous-sols de la Mairie (caves et anciennes prisons) ont été remises en état par les agents municipaux et pourront être proposées à la location à des artisans d'art en période estivale (artistes peintres, potiers...). Les élus souhaitent étendre cette action avec des locations similaires sur la Place de la Résistance. Des artisans d'art pourront y élire aussi domicile pendant la période estivale. Cette action de la municipalité volontariste contribuera à la remise sur le marché des locaux commerciaux vacants du cœur historique.

Les actions d'animation mises en place tout au long de l'année seront porteuses d'une image positive pour la commune. La fréquentation du Bureau d'Information Touristique de Montpezat, en forte hausse depuis quelques années, conforte les élus dans la poursuite de leurs efforts.

La commune a déjà obtenu le label « Station verte de vacances » et « Commune touristique » notamment grâce à son village vacances et de loisirs du Faillal qui est un point d'attractivité locale mais qui a plus de 30 ans et nécessite donc aujourd'hui quelques travaux de réhabilitation et de mises aux normes de ses équipements et infrastructures pour maintenir et accroître l'accueil de touristes.

La municipalité avec le soutien de la population souhaite d'ailleurs postuler au classement « des plus beaux villages de France », un label touristique qui élèverait encore la notoriété de Montpezat de Quercy.

Pour que la demande de classement ait toutes les chances d'être validée, la municipalité a décidé l'enfouissement des points collectifs d'ordures ménagères et de tri sélectif en centre-ville mais également la suppression de poteaux et l'enfouissement des fils électriques et télécoms sur les points les plus stratégiques de la cité ainsi qu'à proximité des bâtiments classés ou inscrits.

Les élus sont conscients que l'aménagement des espaces publics urbains de qualité participera à la valorisation du site patrimonial remarquable.

Les containers à ordures ménagères situés à l'entrée du bourg route de Caussade qui ternissaient l'entrée de ville ont été par exemple remplacés par une aire de pique-nique, visible et facile d'accès.

Depuis quelques années, les élus développent également le fleurissement de Montpezat en harmonie avec le bâti traditionnel. L'objectif est d'apporter une touche naturelle et colorée à l'univers minéral des pierres blanches du Quercy avec lesquelles sont construits les habitations et édifices remarquables. La commune a d'ailleurs participé au concours des « villes et villages fleuris » départemental et national où elle a obtenu « 1 fleur » depuis plusieurs années.

Les habitants et touristes peuvent en effet profiter de nombreux espaces publics et jardins fleuris sur une superficie totale d'environ 15 000 m², bien répartis dans le bourg entre le jardin du Faillal, le jardin de la Maison de retraite, le parc de loisirs du Faillal, le jardin de la médiathèque, le jardin médiéval, les espaces verts environnants de la Collégiale, le parc du Château.

Compte tenu des enjeux paysagers forts, le caractère rural de la commune doit être considéré comme une composante forte du patrimoine local.

Les différents périmètres de protection et de valorisation du patrimoine ont permis jusqu'ici de préserver les vues les plus emblématiques de la cité médiévale dominée par la proue de la majestueuse collégiale Saint-Martin.

Afin de renforcer l'identité patrimoniale de Montpezat-de-Quercy et l'unité architecturale de ce site historique et religieux exceptionnel, la municipalité souhaite aujourd'hui racheter les maisons des Chanoines situées à proximité pour les rénover (actuellement propriété privée).

Ce projet devrait permettre de présenter un nouveau regard sur Montpezat et sur son bâti authentique du moyen-âge, de le partager et de le faire visiter auprès d'un plus large public : population locale, scolaires et touristes de passage.

En veillant à la bonne conservation des bâtiments remarquables, comme par exemple l'ancien cloître des Ursulines, en embellissant la cité notamment par le fleurissement, les élus souhaitent conserver une cité médiévale attractive avec un cadre de vie le plus agréable possible alliant un environnement « rural, naturel » à une bonne gamme de services et de commerces de proximité.

Dans le cadre de cette stratégie d'ensemble pour la valorisation et le développement du cœur de bourg, les élus accorderont beaucoup d'importance à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergie réalisées (acquisition de véhicules électriques pour les services techniques, rénovation de l'éclairage public...).

AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR HISTORIQUE

Action 1.1 : valoriser l'image du cœur historique en aménageant les places stratégiques et en limitant la place de la voiture

Projet : 1.1.1. requalification de la place de la Résistance : aménagement de l'espace piétonnier et limitation du stationnement

Projet : 1.1.2. création d'une nouvelle liaison piétonne et d'un nouvel espace public rue Lalbenque / rue des Drapiers

Action 1.2 : faciliter les déplacements doux à proximité du cœur de bourg

Projet : 1.2.1. aménagement du chemin de ronde historique

Projet : 1.2.2. aménagement d'une liaison douce de cœur de bourg (entrée Est) au stade pour sécuriser les déplacements des écoliers avec toutes les aménités (placettes, points de vue et espaces paysagers...)

Projet : 1.2.3. éclairage autonome du parking pour sécuriser les déplacements piétonniers autour de la salle des fêtes et de spectacle du Faillal

Projet : 1.2.4. création de parkings rue du 19 mars 1962

Action 1.3 : lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants

Projet : 1.3.1. lancement d'une OPAH

AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE ET PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Action 2.1 : réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction.

Projet : 2.1.1. créer un pôle local médical

Projet : 2.1.2. rénovation d'un nouveau bâtiment pour les services techniques

Projet : 2.1.3. réhabilitation d'un logement locatif au-dessus de la MSAP

Action 2.2 : proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse

Projet : 2.2.1 création d'un vestiaire pour l'école de football

Projet : 2.2.2. rénovation du club house existant et aménagement d'un nouveau club-house pour les clubs sportifs

Projet : 2.2.3. création d'un City Park

Projet : 2.2.4. création d'une salle multi-activité et d'un gymnase dans l'enceinte du groupe scolaire

Action 2.3 : veiller à l'accessibilité des services publics

Projet : 2.3.1. mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée ADAP : mise en place d'un ascenseur à la Mairie

Projet : 2.3.2. réaménagement de la MSAP au sein du bureau de Poste

AXE STRATEGIQUE 3 : SE SERVIR DES PATRIMOINES ET DU TOURISME COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT

Action 3.1 : favoriser et conforter le dynamisme économique local

Projet : 3.1.1. réhabilitation d'anciens commerces vacants au cœur historique

Projet : 3.1.2. réhabilitation du village vacances et de loisirs du Faillal

Action 3.2 : valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables pour obtenir le label des plus beaux villages de France

Projet : 3.2.1. conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des Chanoines

Projet : 3.2.2. conservation et valorisation de l'ancien Cloître des Ursulines : rénovation thermique et sécurisation de l'école publique

Projet : 3.2.3. enfouissement des réseaux électriques et télécom dans le cœur de bourg

Projet : 3.2.4. enfouissement des points collectifs d'ordures ménagères et de tri sélectif en centre-ville

Action 3.3 : préserver l'environnement en réalisant des économies d'énergie

Projet : 3.3.1. remplacement des véhicules des services techniques par des voitures électriques

Projet : 3.3.2. mise en lumière du cœur historique : changement des ballons fluos pour des lampes LED

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial régional du PETR du Pays Midi-Quercy. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL	2019	2020	2021
---	------	------	------

AXE 1	Renforcer l'attractivité du cœur historique			
ACTION 1.1 : valoriser l'image du cœur historique en aménageant les places stratégiques et en limitant la place de la voiture	<i>Projet 1.1.1 / requalification de la place de la Résistance : réaménagement de l'espace piétonnier et limitation du stationnement</i>			
	<i>Projet 1.1.2 / création d'une nouvelle liaison piétonne et d'un nouvel espace public rue Lalbenque/ rue des Drapiers</i>			
ACTION 1.2 : faciliter les déplacements doux à proximité du cœur de bourg	<i>Projet 1.2.1 / aménagement du chemin de ronde historique</i>			
	<i>Projet 1.2.2 / aménagement d'une liaison douce du cœur de bourg (entrée Est) au stade pour sécuriser les déplacements des écoliers avec toutes les aménités (placettes, points de vue et espaces paysagers...)</i>			
	<i>Projet 1.2.3 / éclairage autonome du parking pour sécuriser les déplacements piétons autour de la salle des fêtes et de spectacle du Faillal</i>			
ACTION 1.3 : lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants	<i>Projet 1.3.1 / lancement d'une OPAH</i>			

AXE 2	Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants			
ACTION 2.1 : réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction	<i>Projet 2.1.1 / créer un pôle local médical</i>			
	<i>Projet 2.1.2 / rénovation d'un nouveau bâtiment pour les services techniques</i>			
	<i>Projet 2.1.3 / réhabilitation d'un logement locatif au-dessus de la MSAP</i>			

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL	2019	2020	2021
---	------	------	------

AXE 2	Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants			
ACTION 2.2 : proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse	Projet 2.2.1 / création d'un vestiaire pour l'école de football			
	Projet 2.2.2 / rénovation du club house existant et aménagement d'un nouveau club-house pour les clubs sportifs			
ACTION 2.3 : veiller à l'accessibilité des services publics	Projet 2.3.1 / mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé ADAP : mise en place d'un ascenseur à la Mairie			
	Projet 2.3.2 / réaménagement de la MSAP au sein du bureau de Poste			

AXE 3	Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement			
ACTION 3.1 : favoriser et conforter le dynamisme économique local	Projet 3.1.1 / réhabilitation d'anciens commerces vacants au cœur historique			
	Projet 3.1.2 / réhabilitation du village vacances et de loisirs du Faillal			
ACTION 3.2 : valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables pour obtenir le label des plus beaux villages de France	Projet 3.2.1 / conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des Chanoines			
	Projet 3.2.2 / conservation et valorisation de l'ancien Cloître des Ursulines : rénovation thermique et sécurisation de l'école publique			
	Projet 3.2.3 / enfouissement des réseaux électriques et Télécom dans le cœur de bourg			
ACTION 3.3 : préserver l'environnement en réalisant des économies d'énergie	Projet 3.3.1 / remplacement des véhicules des services techniques par des voitures électriques			
	Projet 3.3.2 / mise en lumière du cœur historique : changement des ballons fluos pour des lampes LED			

Axe 1	Fiche action 1.1
Renforcer l'attractivité du cœur historique	valoriser l'image du cœur historique en aménageant les places stratégiques et en limitant la place de la voiture
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Montpezat de Quercy n'a pas effacé les traces de son passé glorieux et a su évoluer tout en gardant ce qui fait le charme d'une bastide avec son organisation urbaine remarquable selon un tracé quadrillé régulier autour de sa place principale, mais son cœur historique hérite aussi de son passé médiéval des rues très étroites qui ne facilitent pas toujours la circulation. Aujourd'hui, la place de l'automobile dans le centre ancien est remise en cause par les élus, tant pour la valorisation du site patrimonial remarquable que pour des raisons écologiques, économiques ou encore sociétales notamment avec le vieillissement de la population.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Renforcer l'attractivité du centre historique par le traitement et la mise en valeur des espaces publics et places stratégiques ; Faciliter les déplacements doux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tout en réduisant la présence de la voiture dans le centre ancien.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1 / requalification de la place de la Résistance : réaménagement de l'espace piétonnier et limitation du stationnement</p> <p>Cette place centrale est particulièrement représentative de l'urbanisme des bastides du 13e siècle. La qualité, l'ambiance des couverts aux piliers de pierre, font de cet espace un des lieux emblématiques et identitaire de Montpezat avec ses maisons médiévales aux belles fenêtres à meneaux. L'hôtel de ville, avec son architecture néo-classique du 19e siècle, apporte une touche monumentale complémentaire. Ici les édifices s'élèvent fièrement sur deux étages, ce qui amplifie l'effet d'étroitesse de la parcelle médiévale.</p> <p>Aujourd'hui, même si la place de la Résistance est encore bien conservée, le pavage actuel est fortement dégradé et l'utilisation de l'espace public n'est pas assez fonctionnelle. Les personnes à mobilité réduite ne peuvent l'emprunter. Le stationnement actuel parfois anarchique nuit à l'harmonie architecturale du site. Compte tenu du rôle stratégique de la place de la résistance, les élus souhaitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en valeur la place de la Résistance en changeant le revêtement au sol; - réaménager l'espace dédié au stationnement des véhicules pour accroître l'espace piétonnier ; - mettre en place un chemin piétonnier répondant aux préconisations de l'agenda d'accessibilité programmée (AdHap). 	 <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat Coût estimatif : 250 000 € ht Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, CAUE, UDAP 82 Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Surface aménagée, niveau de fréquentation de la place : nombre de marchés, de manifestations	

Axe 1	Fiche action 1.1
Renforcer l'attractivité du cœur historique	valoriser l'image du cœur historique en aménageant les places stratégiques et en limitant la place de la voiture

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Si l'aspect esthétique de l'ensemble médiéval de Montpezat de Quercy est remarquable, ces mêmes éléments patrimoniaux constituent parfois une contrainte pour ses occupants pour le maintien dans les lieux ou pour une nouvelle installation, en raison notamment du trop faible éclaircissement qui en résulte. Le cœur historique est loin d'être déserté, mais la modestie de certaines parcelles et leur densité, associé parfois à l'état sanitaire dégradé de certains bâtiments peut complexifier certaines opérations de réhabilitation. La permanence de la forme urbaine médiévale doit être adaptée à la vie citadine actuelle et permettre l'aération du tissu dans une logique de recomposition générale d'ensemble. Plusieurs placettes ont déjà fait l'objet de curetages décidés par la municipalité, pour améliorer le quotidien des riverains et donner de la lumière aux habitations existantes, ce qui montre la vitalité de cette petite ville, constamment en reconstruction sur elle-même.

Objectifs stratégiques

Renforcer l'attractivité du centre historique en créant de nouveaux espaces publics et en valorisant le patrimoine bâti remarquable et les savoir-faire locaux;
Faciliter les déplacements doux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tout en réduisant la présence de la voiture dans le centre ancien.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.2 / création d'une nouvelle liaison piétonne et d'un nouvel espace public rue Lalbenque / rue des Drapiers

Deux maisons à pan de bois rue des Drapiers sont en très mauvais état situées en plein cœur historique, dans un emplacement stratégique de circulation à deux pas seulement de la place du Réduch et de l'avenue des écoles.

L'une des deux maisons sera démolie pour permettre l'aménagement d'un nouvel espace public et créer une liaison piétonne de l'Impasse Lalbenque vers la Rue des Drapiers.

La 2^{ème} maison sera consolidée et conservée pour une mise en valeur de la fonction de cuvier, thème lié à la Confrérie des Vins du Quercy.

Le CAUE accompagnera la collectivité pour affiner ce projet qui devra être validé par l'ABF et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 82 (SDAP).

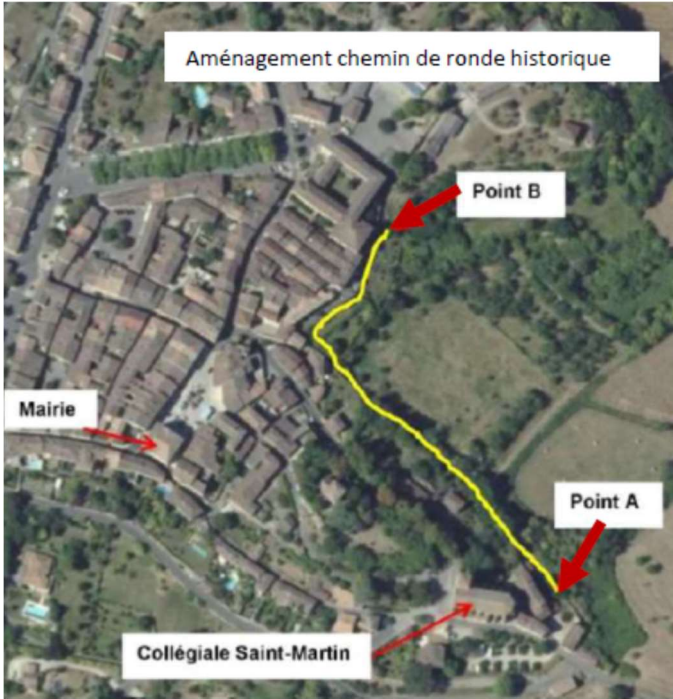
Une politique de traitement de la dégradation à l'îlot sera d'autant plus efficace qu'elle s'insèrera dans une stratégie d'ensemble de revalorisation.



Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat
Coût estimatif : 100 000 € ht
Calendrier prévisionnel :
 2019
 2020
Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques : Etat SDAP, CAUE, Département, mission inventaire du PMQ
Partenaires financiers : Etat, Région, Département

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Surface d'espace public aménagée, liaisons piétonnes créées, nombre de démolition / réhabilitation

Axe 1	Fiche action 1.2
Renforcer l'attractivité du cœur historique	faciliter les déplacements doux à proximité du cœur de bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'omniprésence de la voiture dans le centre-ville (sur les places, les trottoirs) rend difficile les cheminements doux qui ne sont pas non plus facilités par la topographie mouvementée du site médiéval de Montpezat. La voiture reste encore le moyen principal et quasi exclusif de déplacement car seulement un tiers des habitants travaillent en 2015 sur la commune et 45 % dans un autre département. En ce qui concerne les déplacements des piétons, 7 % des habitants se déplacent à pied et 1 % en deux roues. Cette minorité d'usagers piétons ou cyclistes peut laisser penser qu'un travail sur l'espace public pourrait être en mesure de modifier la répartition des modes de déplacement, au moins là où cela serait possible à proximité immédiate du bourg, afin d'encourager les déplacements à pied.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Favoriser le développement des modes de déplacement doux pour des trajets de courtes distances et inciter les habitants à se déplacer à pied en toute sécurité ; Renforcer l'attractivité touristique en valorisant l'histoire de la bastide et les paysages environnants ; Conforter les coulées vertes existantes.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1 / aménagement du chemin de ronde historique</p> <p>Du passé médiéval de Montpezat subsiste un chemin de ronde historique. C'est l'ancienne liaison qui reliait le cloître des Ursulines et la Collégiale Saint-Martin qui est devenu un chemin de randonnée emprunté par un grand nombre de randonneurs et de touristes. Il ceinture le bourg et permet de découvrir Montpezat avec ses différents points de vue sur le paysage environnant.</p> <p>La municipalité souhaite rendre plus sûr le chemin de ronde par des travaux de sécurisation de l'accès et du cheminement et réaliser des aménagements paysagers pour valoriser cette coulée verte afin d'inciter les habitants à l'utiliser plus souvent.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : 70 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2019</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, UDAP, CAUE Partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département</p>	

Projet 1.2.2 / aménagement d'une liaison douce du cœur de bourg (entrée Est) au stade pour sécuriser les déplacements des écoliers avec toutes les aménités (placettes, points de vue et espaces paysagers...)

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont amenés à se déplacer régulièrement au stade municipal dans le cadre des activités scolaires et sportives. C'est pourquoi la municipalité souhaite sécuriser l'accès au stade situé en bordure de la route départementale en créant une liaison douce et en menant une réflexion sur les espaces publics connexes à aménager à proximité (placettes, point de vue paysager) avec l'installation de mobilier urbain tout au long du parcours pour créer des temps d'arrêt et des espaces de rencontre.

Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat

Coût estimatif : 15 000 € ht

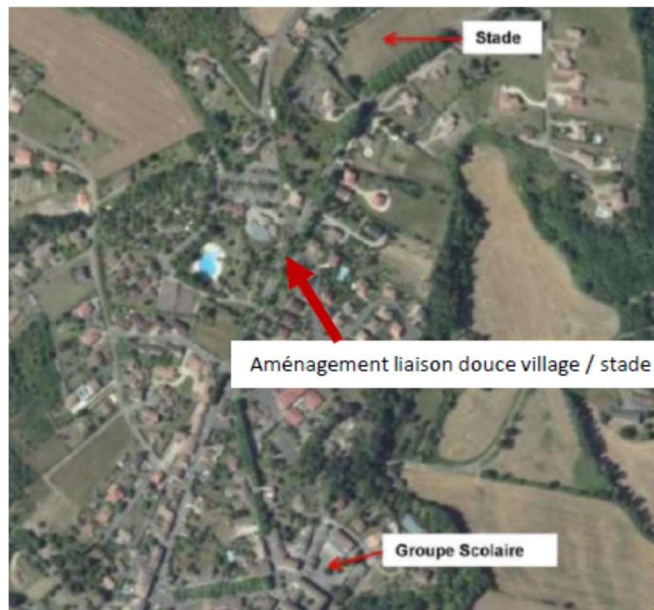
Calendrier prévisionnel :

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat, Département, CAUE

Partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département



Projet 1.2.3 / éclairage autonome du parking pour sécuriser les déplacements piétonniers autour de la salle des fêtes et de spectacle du Faillal

Les parkings bordant la salle des fêtes du Faillal se trouvent sur plusieurs niveaux ce qui accroît la dangerosité des lieux pour les usagers en l'absence d'éclairage adéquat. Afin de sécuriser les déplacements des piétons, la municipalité envisage d'isoler l'éclairage du parking de la salle des fêtes du réseau général d'éclairage de la Commune pour qu'il puisse continuer à fonctionner à toute heure, indépendamment des coupures imposées par les horloges astronomiques, grâce à la mise en place de luminaires alimentés par des panneaux photovoltaïques.

Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat

Coût estimatif : 20 000 € ht

Calendrier prévisionnel :

2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat, Département

Partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département


Salle des fêtes et de spectacle du Faillal



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

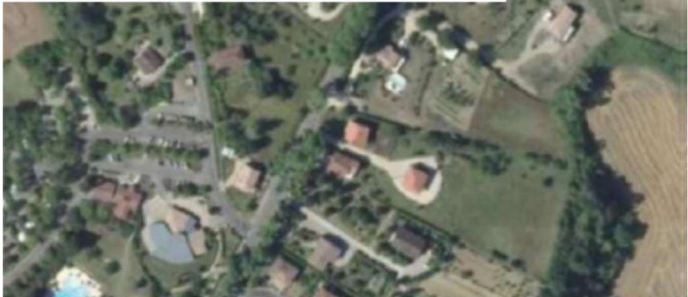
Aménagement, travaux réalisés, équipements de sécurisation installés

Axe 1	Fiche action 1.3
Renforcer l'attractivité du cœur historique	Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le parc de logements est relativement ancien : 285 logements datent d'avant 1 949 soit 40 % des résidences principales selon les dernières statistiques 2015. Cela peut être perçu de façon ambivalente. On peut considérer qu'il s'agit d'abord d'une qualité du cadre bâti : il existe un tissu urbain ancien qui a vocation à être valorisé du fait de son rôle patrimonial et de son cachet, mais cela peut être aussi un problème : ce tissu potentiellement dégradé nécessitera des investissements conséquents de la part des propriétaires et/ou de la commune (réfection de façades, travaux d'isolation...).</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La thématique « habitat » est au cœur de la stratégie de revitalisation du bourg-centre. Les élus poursuivront plusieurs objectifs : lutter contre la précarité énergétique, permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne, encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, en mobilisant notamment le parc vacant et enfin mettre en valeur les éléments d'architecture locale.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1 / lancement d'une OPAH</p> <p>Malgré les efforts de la municipalité de Montpezat de Quercy et la succession de plusieurs OPAH, certains produits immobiliers accusent tout de même leur obsolescence. On estime ainsi en 2015 à 23 le nombre de résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8). C'est peu comparativement au Pays Midi Quercy, où en 2013, on comptait 7% des ménages vivant dans des logements sans aucun confort (près de 1300 ménages). Le nombre de logements vacants reste relativement important bien que moindre par rapport aux autres communes de même strate de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC). Selon les statistiques de l'INSEE, le taux de vacance passe tout de même de 8.3 % en 2010 à 10,5% en 2015.</p> <p>La réhabilitation de logements existants dans le cadre de cette nouvelle OPAH permettra d'une part de renforcer la position centrale du bourg en produisant du logement locatif et d'autre part de limiter l'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles (conformément aux orientations de l'AVAP) permettant ainsi d'absorber une part de la croissance démographique attendue.</p> <p>Maître d'ouvrage : PETR Midi Quercy</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires techniques et financiers potentiellement concernés par l'action : Etat, Département, ANAH, Communauté de communes du Quercy Caussadais, PETR Pays Midi-Quercy (maître d'ouvrage OPAH), Chambre des métiers et CAPEB, Caisse des dépôts et consignations</p> <p>Coût estimatif : 60 000 € (coût / an animation bureau d'études)</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p>Nombre de logements réhabilités, de logements vacants remis sur le marché</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'offre de soins médicaux et paramédicaux est une priorité au regard de la population en constante augmentation. La présence d'un pôle de santé est une nécessité pour les familles des nouveaux arrivants et les résidents plus anciennement installés. Les professionnels de santé adhèrent tous à l'idée d'un regroupement dans un même lieu afin de mieux coordonner l'offre de soins à leur patientèle respective.	
Objectifs stratégiques	
Conserver à minima le nombre et la diversité des professionnels de santé ; Attirer de nouveaux praticiens, que ce soit pour une activité à temps plein ou la tenue de cabinets secondaires ; Conforter la présence d'une pharmacie et d'une maison de retraite sur le village.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1 / créer un pôle local médical</p> <p>L'achat d'un bâtiment au centre du village, près des commerces et doté de nombreux parking permettra la création d'un pôle de santé. La superficie disponible pour ce projet est d'environ 300 m² mais pourra être revue à la hausse en fonction des besoins puisqu'il sera mitoyen avec les locaux à destination des services techniques de la ville.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif de l'opération : 400 000 €</p> <p>Achat du bâtiment (y compris partie pour services techniques) : 105 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département, Europe (LEADER)</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, surface aménagée, nombre de professionnels de santé installés	

Axe 2	Fiche action 2.1
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les services techniques de la ville disposent de plusieurs bâtiments de taille modeste (superficie totale de 240 m²) répartis sur l'ensemble de la Commune. Lors de la rénovation de la cantine scolaire municipale, le permis de construire prévoyait dans sa deuxième phase la destruction des bâtiments municipaux sis Rue de la Violette pour édifier une salle multi activités.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Regrouper les services techniques de la commune dans un même lieu pour optimiser les services rendus au public ; Permettre la réalisation d'une salle multi activités attenante au groupe scolaire après démolition du bâtiment actuellement occupés par les employés municipaux pour un meilleur rendu architectural.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.2 / rénovation d'un nouveau bâtiment pour les services techniques</p> <p>Les services techniques municipaux occuperont une partie du bâtiment qui sera rénové dont la Commune se porte acquéreur dans le cadre de la création du Pôle de santé. La superficie dont ils disposeront sera de 500 m² soit le double par rapport à la situation actuelle.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif 150 000 € ht</p> <p>Achat du bâtiment (y compris partie Pôle de Santé) 105 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, surface aménagée	

Axe 2	Fiche action 2.1
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Commune a acquis le bâtiment appartenant à l'Agence Postale en 2017. Le Rez-de-chaussée abrite à la fois les services de la Poste et une Maison des Services Au Public. A l'étage se trouve un appartement vacant de 120 m² environ qui était occupé anciennement par le receveur des Postes.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Accroître et diversifier l'offre de logements disponibles sur la Commune pour accueillir de nouveaux arrivants ; Rentabiliser l'investissement communal dans l'achat du bâtiment de la Poste.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.3 / réhabilitation d'un logement locatif au-dessus de la MSAP</p> <p>La Commune dispose donc d'un logement de plus de 120 m², en centre-ville, près des commerces et services, avec entrée indépendante.</p> <p>Sa rénovation est une nécessité et permettra d'accueillir de nouveaux arrivants (familles avec enfants).</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : 100 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	 <p>The aerial photograph shows a dense urban area. A red arrow points to a building labeled 'Rénovation du club-house existant'. Another red arrow points to a street labeled 'RD 20'. A third red arrow points to a building labeled 'Création d'un nouveau club-house'. A fourth red arrow points to a building labeled 'Mairie'.</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p>Logement créé, surface aménagée, occupation du logement</p>	

Axe 2	Fiche action 2.2
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Avec 30 % des ménages qui n'habitaient pas la commune 5 ans auparavant, on observe aujourd'hui un brassage important de la population dans une commune attractive qui garde une image encore rurale, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme sportif et associatif. La municipalité devra répondre aux besoins et attentes de la jeunesse qui occupe une bonne place dans la population. Les jeunes de moins de 14 ans qui représentent 15 % de la population ont fortement augmenté de 2009 à 2014 (+9.95 %). Ces dernières années, les nouvelles arrivées ont favorisé la mixité sociale et générationnelle de la commune. En 2014, 41 % de la population avait moins de 45 ans.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Favoriser la pratique du sport et assurer un meilleur accueil des enfants de la Commune ainsi que tous ceux qui participent à des plateaux sportifs le week-end ; Veiller à l'accessibilité des bâtiments et à leur bonne rénovation énergétique.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1 / création d'un vestiaire pour l'école de football</p> <p>Afin de mieux accueillir les enfants fréquentant l'école de foot, la municipalité souhaite créer un abri adapté. Il pourra être aussi utilisé dans le cadre des activités sportives scolaires. Pour les douches, les élus pourraient étudier la possibilité d'une installation d'un chauffe-eau solaire.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : 50 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département, mission conseil en énergie partagée du PETR (CEP)</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	 <p style="text-align: center;">Création d'un vestiaire pour l'école de foot</p> 

Projet 2.2.2 / rénovation du club house existant et aménagement d'un nouveau club-house pour les clubs sportifs

Répondre aux attentes et besoins des clubs toujours plus nombreux, la municipalité souhaite créer de nouveaux espaces de rencontre et d'échange entre les habitants. Les élus souhaitent rénover le club house existant pour assurer un meilleur accueil des jeunes et en créer un nouveau pour faire vivre et entretenir le dynamisme des associations sportives.

Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat

Coût estimatif : 50 000 € ht

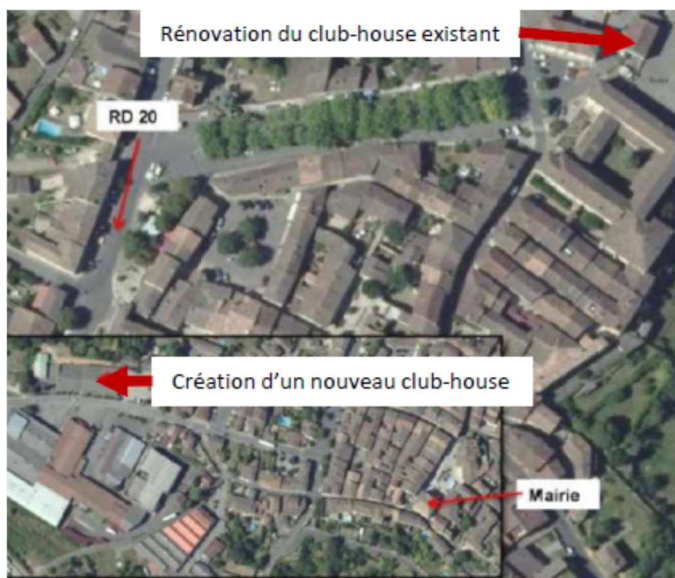
Calendrier prévisionnel :

- 2019
- 2020
- 2021

Partenaires potentiellement concernés :


Partenaires techniques : Etat, Département

Partenaires financiers : Etat, Région, Département





ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION


Travaux réalisés, superficie aménagée, fréquentation des clubs

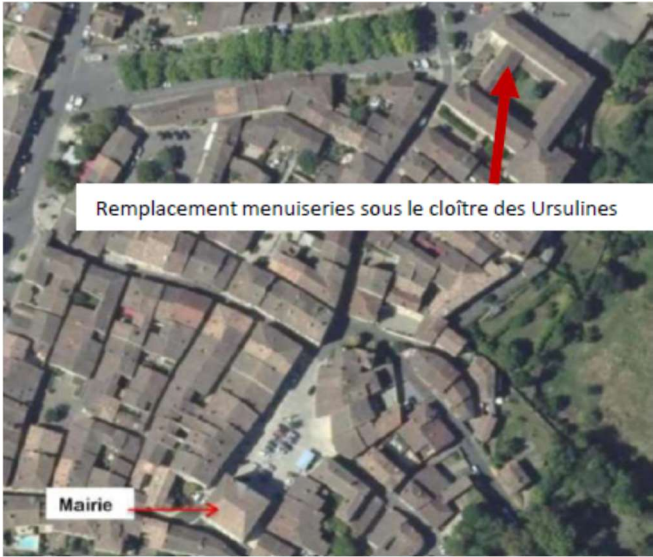
Axe 2	Fiche action 2.3
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	veiller à l'accessibilité des services publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée AdHap adopté par la municipalité en 2018, un ascenseur est prévu pour permettre à tout public d'accéder aux salles situées dans les étages du bâtiment de la Mairie. Il desservira les salles de mariage, du Conseil Municipal et des salles de réunion mises à disposition des associations locales. Cela répondra aux besoins et attentes d'une bonne partie de la population car plus d'un habitant sur dix (15%) ont plus de 75 ans en 2014.</p>	
Objectifs stratégiques	
Rendre accessible tous les services publics aux administrés de la commune	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.1 / mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé ADAP : mise en place d'un ascenseur à la Mairie</p> <p>Une Mairie se doit d'être intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite. L'ascenseur devra répondre impérativement aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France puisque l'Hôtel de Ville est classé Monument Historique. Des études de faisabilité ont déjà été menées pour étudier l'impact de ce projet dans un immeuble classé. L'Architecte des bâtiments de France a été consulté et les plans définitifs du projet sont à l'étude.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : 250 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département, UDAP</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, fréquentation de la mairie	

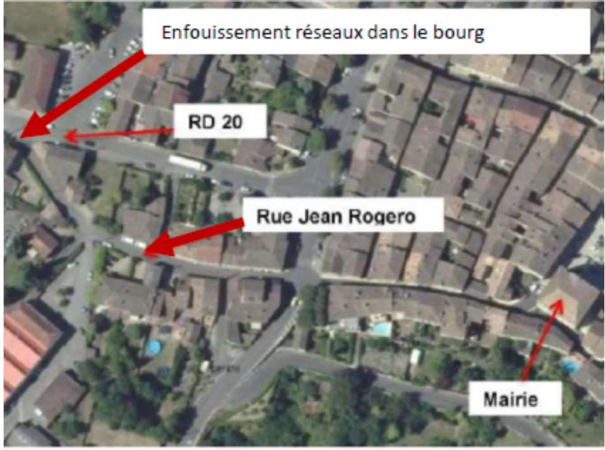
Axe 2	Fiche action 2.3
Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants	veiller à l'accessibilité des services publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Commune a acquis le bâtiment appartenant à l'Agence Postale en 2017. Le Rez-de-chaussée abrite à la fois les services de la Poste et une Maison des Services Au Public. Pour permettre un meilleur accès aux services publics proposés par les partenaires de la MSAP (CARSAT, POLE EMPLOI, CAF, MSA) et une plus grande confidentialité pour les usagers, il faut réhabiliter les locaux.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Accueillir de nouveaux partenaires au sein de la MSAP Assurer un meilleur accueil des personnes Assurer la confidentialité des échanges entre les utilisateurs de la MSAP et des services publics. Augmenter la surface dédiée à la MSAP pour l'utilisation de plusieurs postes</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.2 / réaménagement de la MSAP au sein du bureau de Poste</p> <p>Dans le cadre du réaménagement de la MSAP, l'ensemble de l'espace dédié aux usagers sera revu. Les locaux dédiés à la MSAP seront clairement dissociés de ceux utilisés par les services postaux. Une autorisation de travaux a été déposée pour un Etablissement Recevant du Public.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : 120 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département Partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, fréquentation de la MSAP, nombre de permanences des partenaires	

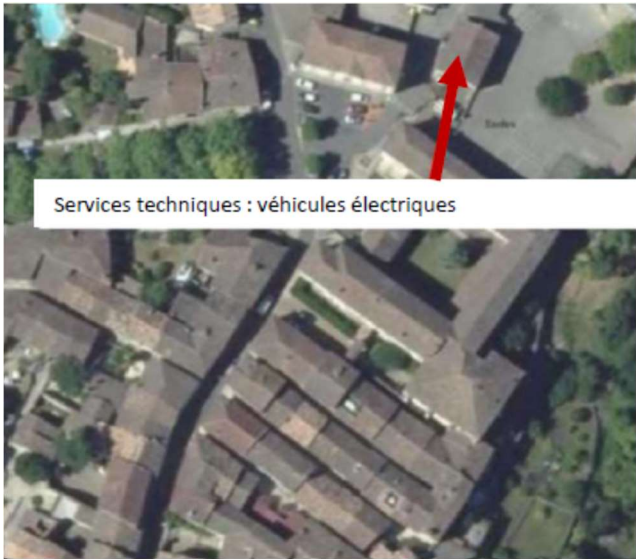
Axe 3	Fiche action 3.1
Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement	favoriser et conforter le dynamisme économique local
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le bourg de Montpezat de Quercy est dynamique avec un centre animé grâce notamment à la présence d'équipements et de services attractifs autour du cœur historique. L'offre commerciale a tendance comme ailleurs à se déplacer du centre-ville vers la périphérie. L'un des grands défis de la collectivité à relever sera de favoriser, de conforter et de diversifier le commerce en plein cœur historique en proposant une nouvelle expérience à une clientèle qui a perdu ses habitudes dans ce secteur.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Revitaliser le cœur de bourg ; Proposer des lieux ou des espaces pour accueillir de nouveaux commerces, services de proximité, de nouvelles activités.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1 / réhabilitation d'anciens commerces vacants au cœur historique</p> <p>Les élus souhaitent mener une action incitative et jouer un rôle moteur en matière économique en aidant et en facilitant l'accueil et le démarrage des commerçants souhaitant s'installer dans le centre historique. Les locaux commerciaux vacants les plus stratégiques pourraient être réaménagés par la municipalité à moyen, long terme en fonction des disponibilités budgétaires et des opportunités de rachat.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : à déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : à déterminer (CMA,CCI ..) Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p>Nombre de commerces vacants, nouvelles activités créées, nombre de demande d'installation</p>	

Axe 3	Fiche action 3.1
Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement	favoriser et conforter le dynamisme économique local
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Montpezat de Quercy a obtenu le label « Station verte de vacances » et « Commune touristique » en partie grâce à son parc de loisirs du Faillal, sa piscine, ses 22 gîtes, ses 50 emplacements de camping avec chalets et mobil homes, mini-golf, terrains de basket, de tennis et de pétanque ... Mais le parc de loisirs a plus de 30 ans et pour maintenir et accroître l'accueil de touristes, il est nécessaire aujourd'hui de le réhabiliter et de mettre ses équipements et infrastructures aux nouvelles normes.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Conserver le label station verte de vacances et commune touristique ; Augmenter la fréquentation touristique ; Favoriser et dynamiser l'activité des commerces locaux et faire des économies d'énergie.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.2 / réhabilitation du village vacances et de loisirs du Faillal</p> <p>Pour accueillir les touristes dans de meilleures conditions, la municipalité souhaite rénover les gîtes existants en reprenant notamment l'isolation et la mise aux normes électriques. Pour compléter son offre d'hébergement, les élus ont le projet également de créer un gîte accessible aux personnes handicapées et envisage d'acquérir de nouveaux mobil home. La piscine avec ses installations vieillissantes doit être également rénovée au regard des nouvelles normes en vigueur. La commune suite à une délégation de service public a confié depuis 2015 à un nouveau délégataire la gestion du village vacances et de loisirs du Faillal. Les recettes (locations, tickets d'entrée de la piscine...) sont perçues intégralement par le gestionnaire privé, mais la municipalité qui reste propriétaire des lieux a toujours à sa charge toutes les dépenses d'investissement.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : 100 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département</p>	 <p>Réhabilitation parc de loisirs : gîte handicapé + rénovation piscine</p>  <p>Rond-point</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Travaux réalisés, équipements mis aux nouvelles normes, fréquentation touristique, économie d'énergie	

Axe 3	Fiche action 3.2
<p align="center">Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement</p>	<p align="center">Valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables pour obtenir le label des plus beaux villages de France</p>
<p align="center">PRESENTATION DE L'ACTION</p>	
<p align="center">Contexte</p>	
<p>A côté de la Collégiale Saint Martin se trouvent les maisons des Chanoines. Elles ont été construites elles aussi au XIV^{ème} siècle et forment avec la Collégiale un ensemble architectural et patrimonial remarquable. L'intérêt de ces bâtisses est indéniable et le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine souhaiterait que la Commune s'en porte acquéreur. Leur intégration dans le domaine public permettrait de les conserver en l'état et d'éviter leur dénaturation ou pire leur destruction.</p>	
<p align="center">Objectifs stratégiques</p>	
<p>Préserver le patrimoine exceptionnel de la commune porteur d'identité locale ; Faire mieux connaître les richesses architecturales locales et les rendre accessibles auprès d'un large public (habitants comme touristes de passage) ; Augmenter la fréquentation touristique et donc la fréquentation des commerces locaux ; Renforcer l'attractivité du cœur historique.</p>	
<p align="center">DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</p>	
<p>Projet 3.2.1 / conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des Chanoines</p> <p>Les maisons des Chanoines pourraient devenir un outil éducatif scolaire, péri et extrascolaire pour découvrir ou redécouvrir l'architecture locale et les savoirs faire locaux (présentation par exemple d'objets anciens) et pour organiser des visites patrimoniales accessibles à la fois aux touristes de passage et aux habitants.</p> <p>En recréant ce lieu identitaire, les élus souhaitent créer un nouveau point d'attraction central dans le cœur historique autour de son joyau d'architecture la Collégiale Saint Martin et sa magnifique tapisserie qui fait l'objet de toutes les attentions. De nouveaux espaces d'exposition pourraient également enrichir les visites des touristes</p> <p>Mais avant d'étudier plus en avant la définition de ce projet, la commune doit, au préalable, se porter acquéreur des maisons des Chanoines puis effectuer les travaux de remise aux normes des espaces intérieurs. Le projet doit être mené en collaboration étroite avec la DRAC et l'ABF.</p>	 <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat Coût estimatif des travaux : à déterminer Achat des maisons : 70 000 € ht Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Etat, Département, UDAP, DRAC, CAUE, mission inventaire PETR, Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Europe (Leader)</p>
<p align="center">ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION</p>	
<p align="center">Nombre de maisons achetées, surface aménagée, espaces d'exposition créés, fréquentation du site</p>	

Axe 3	Fiche action 3.2
<p align="center">Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement</p>	<p align="center">Valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables pour obtenir le label des plus beaux villages de France</p>
<p align="center">PRESENTATION DE L'ACTION</p>	
<p align="center">Contexte</p>	
<p>L'école publique se trouve dans un site patrimonial exceptionnel, dans l'ancien couvent des Ursulines qui date du XVII^{ème} siècle et qui est inscrit aux monuments historiques depuis 1977. Cet ensemble architectural est organisé autour d'un cloître et situé en plein cœur de bourg.</p>	
<p align="center">Objectifs stratégiques</p>	
<p>Renforcer la cohésion architecturale et visuelle des locaux scolaires sis dans l'ancien Couvent des Ursulines ; Diminuer la facture énergétique par le remplacement des menuiseries ; Améliorer la sécurité des bâtiments scolaires contre l'effraction et l'intrusion dans le cadre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et Vigipirate ;</p>	
<p align="center">DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</p>	
<p>Projet 3.2.2 / conservation et valorisation de l'ancien Cloître des Ursulines : rénovation thermique et sécurisation de l'école publique.</p> <p>La Municipalité a depuis plusieurs années entrepris des travaux de rénovation des locaux occupés par les écoles maternelle et élémentaire. Une partie des menuiseries a été changée. Afin de préserver ce site patrimonial remarquable et pour renforcer la sécurité du site, il convient aujourd'hui de poursuivre la politique d'amélioration des locaux scolaires par le remplacement des menuiseries sur mesure des salles donnant sous le Cloître des Ursulines.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : 40 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département, UDAP, CAUE, mission conseil en énergie partagée du PETR (CEP)</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région, Département</p>	
<p align="center">ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION</p>	
<p>Economies d'énergie réalisée, nombre de menuiseries changées, nombre d'effraction.</p>	

Axe 3	Fiche action 3.2
Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement	Valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables pour obtenir le label des plus beaux villages de France
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La ZPPAUP mise en place très tôt dès 1992, en proscrivant toute construction neuve dans les secteurs les plus stratégiques a permis de préserver une des vues les plus emblématiques de la cité dominée par la proue de la majestueuse collégiale Saint-Martin. L'activité agricole environnante favorise le dégagement des premiers plans de vue et met en scène le bâti. La prise en compte du paysage dans les aménagements publics reste un enjeu majeur pour les élus de la commune de Montpezat de Quercy. C'est pourquoi pour prolonger les effets bénéfiques de la ZPPAUP, la municipalité a mis en place en 2017 une AVAP / site patrimonial remarquable pour une meilleure protection de l'architecture et du patrimoine. La fréquentation du Bureau d'Information Touristique de Montpezat, en forte hausse depuis quelques années, conforte les élus dans la poursuite de leurs efforts.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Rendre le village toujours plus attractif pour les touristes et les habitants ; Obtenir le label des plus beaux villages de France ; limiter les dégâts sur les installations électriques occasionnés par les aléas climatiques (tempête de 2015).</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.3 / enfouissement des réseaux électriques et télécom dans le cœur de bourg</p> <p>Une grande partie des réseaux a déjà été enfouie, avec la suppression des poteaux et enfouissement des fils électriques et télécoms sur les points stratégiques de la cité ainsi qu'à proximité des bâtiments classés ou inscrits. Il conviendrait de poursuivre cette action sur l'ensemble de la commune pour maintenir la qualité des paysages et valoriser l'architecture locale.</p> <p>La municipalité avec le soutien de la population souhaite postuler au classement « des plus beaux villages de France », un label touristique qui élèverait encore la notoriété de Montpezat de Quercy.</p> <p>Pour que la demande de classement ait toutes les chances d'être validée, la municipalité a décidé également l'enfouissement des points collectifs d'ordures ménagères et de tri sélectif en centre-ville.</p>	 <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : 80 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, Département, Syndicat Départemental d'Energie.</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Département, SDE</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Linéaire de lignes électriques enterrées	

Axe 3	Fiche action 3.3
Se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement	Préserver l'environnement en réalisant des économies d'énergie
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A Montpezat de Quercy, il existe plus qu'ailleurs une relation forte entre le site urbain dense et son écrin de nature qui l'entoure. Compte tenu des forts enjeux paysagers, du caractère rural de la commune, l'environnement encore préservé peut être considéré comme une composante à part entière du patrimoine local. C'est pourquoi la municipalité accorde beaucoup d'importance à la consommation énergétique de ses équipements.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Donner une image positive de la commune respectueuse de l'environnement ; Limiter les nuisances (bruits, odeurs, pollutions) ; Diminution de la facture énergétique et de la pollution lumineuse.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p><i>Projet 3.3.1 / remplacement des véhicules des services techniques par des voitures électriques</i></p> <p>La municipalité souhaite poursuivre le renouvellement des véhicules municipaux en privilégiant les modes de transport respectueux de l'environnement, notamment les véhicules électriques. Déjà en 2018, la Mairie a fait l'acquisition d'un véhicule Peugeot Partner électrique. Les élus souhaitent poursuivre cette action et renouveler à terme son parc automobile. L'intérêt est à la fois écologique et économique. Ce premier geste de la municipalité va dans le sens d'une meilleure transition écologique et énergétique et pourra inciter les habitants à faire de même.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat</p> <p>Coût estimatif : 60 000 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : Etat, mission conseil en énergie partagée du PETR (CEP)</p> <p>Partenaires financiers : Etat</p>	

Projet 3.3.2 / mise en lumière du cœur historique : changement des ballons fluo pour des lampes LED

Depuis plusieurs années, la municipalité s'est engagée dans une politique de diminution de la facture énergétique, notamment par le remplacement des ballons fluos par des lampes LED moins énergivores et des éclairages autonomes. Sur les 225 lampes fluos qui existaient sur le domaine communal, une cinquantaine ont déjà été remplacées par des lampes LED. La commune souhaite uniformiser toutes les lampes d'éclairage public sur le domaine communal et échelonner ces travaux sur plusieurs années. Des horloges astronomiques ont déjà permis depuis mai 2016 de réaliser d'importantes économies d'énergie en éteignant l'éclairage public de 0H30 à 5H30 et de limiter la pollution lumineuse.

Maître d'ouvrage : mairie de Montpezat

Coût estimatif : 175 000 € ht

Calendrier prévisionnel :

- 2019
- 2020
- 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Etat, Département, Syndicat Départemental d'Énergie

Partenaires financiers : Etat, Département, SDE

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de véhicules achetés, nombre de lampes LED installées, mesure des économies d'énergie réalisées, actions de communication.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

Renforcer les liens intercommunaux avec les communes limitrophes du « pôle urbain » de Caussade

Le dispositif Bourgs-centres de la Région est une opportunité pour lancer à l'échelle intercommunale une réflexion commune en concertation avec l'ensemble des élus et de la population pour la redynamisation, la reconquête des bourgs-centres et pour la requalification des espaces publics. L'enjeu de cette démarche sera d'impulser et de favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en prenant appui sur ses richesses et sa diversité et en confortant le rôle de polarité structurante de Montpezat de Quercy, ce qui confortera aussi la dynamique de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. La coopération avec les communes voisines doit être une méthode généralisée dans la conduite des politiques territoriales publiques. Elle permet d'échanger, de comparer et d'enrichir les projets locaux en leur donnant parfois une autre dimension et un impact plus important. Les élus de la Communauté de communes du Quercy Caussadais l'ont bien compris. C'est pour cela qu'une convention d'entente a été signée entre l'EPCI et les villes candidates à la nouvelle politique régionale bourgs centres (Septfonds, Réalville, Montpezat de Quercy, Molières, Monteils, Caussade) afin de répartir les coûts d'ingénierie et d'assurer la cohérence des orientations et actions, de renforcer les complémentarités plutôt que la concurrence entre les communes.

S'inscrire dans la nouvelle dynamique territoriale du PETR du Pays Midi Quercy

Au 1er janvier 2015, l'application de la loi du 27 janvier 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM) a permis au syndicat mixte du Pays Midi-Quercy de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et de l'inscrire dans la durée. Ce pôle permettra de renforcer la coopération entre les 4 intercommunalités qui le composent et le PETR, notamment pour conforter l'attractivité du territoire et les solidarités territoriales. Un projet de développement durable de territoire (2015-2020) a été élaboré dans les 12 mois qui ont suivi la création du PETR du Pays Midi-Quercy. Cela constitue la stratégie de développement du territoire qui a été largement reprise dans la Contrat territorial Occitanie (2018-2021) du PETR Pays Midi-Quercy, adopté en Commission Permanente de la Région le 20/07/2018. Les acteurs du Pays Midi-Quercy ont souhaité prioriser et structurer leurs actions autour de deux grands enjeux :

Enjeu 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif

Le PETR du Pays Midi Quercy qui est caractérisé en son sein par une différence de développement entre la partie Est/Ouest, doit répondre à des enjeux complémentaires :

- d'amélioration des conditions d'accueil pour maintenir une attractivité durable sur la partie Ouest du territoire dont le Quercy Caussadais,
- de développement d'une politique d'accueil volontariste pour prendre sa part et tirer parti d'un potentiel favorable sur la partie Est du territoire,
- de trouver sa place dans un système métropolitain en « étoile », organisant les connexions entre Toulouse et les villes moyennes (Montauban, Albi..) et leurs espaces de rayonnement.

Le renforcement de l'attractivité permanente du territoire se fera par une amélioration globale du cadre de vie, notamment en matière d'habitat et de services à la population. Cet objectif s'appuiera fortement sur la valorisation des bourgs-centres (via les politiques Bourgs-Centres et le lancement d'une OPAH) dont le maillage sur le territoire constituera une force pour accompagner un développement équilibré.

C'est pourquoi l'Enjeu 1 du Contrat territorial "Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif" comprend une mesure opérationnelle 2 "Renforcer l'attractivité des bourgs-centres", qui formalise l'articulation et la complémentarité avec le dispositif régional "Bourgs-centres".

Enjeu 2 : Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré

Le Pays Midi-Quercy par son positionnement géographique (moins d'une heure de Toulouse et à la porte de Montauban) et sa qualité patrimoniale plutôt préservée dispose d'atouts indéniables pour un développement harmonieux et équilibré. Toutefois, les diverses politiques publiques locales menées depuis ses vingt dernières années ne suffisent pas à conditionner une dynamique de l'emploi bien répartie sur l'ensemble des communes. L'enjeu est donc de dépasser l'attractivité « naturelle » du territoire qu'il faut préserver à une dynamique de développement qui s'appuiera sur les ressources propres au territoire :

- Il s'agira par exemple d'accompagner le développement du tourisme sur l'ensemble du territoire, notamment sur l'axe Vallée et Gorges de l'Aveyron,
- De même, il sera proposé d'accompagner la diversification agricole, l'économie de proximité et collaborative, notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), d'un réseau de tiers lieux ou d'espaces collaboratifs.
- Il s'agira également de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et de l'appréhender comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Le PETA du Pays Midi Quercy s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique et a consacré des moyens importants à l'étude de cette thématique. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir du territoire. La vulnérabilité financière des habitants et leur dépendance à l'énergie fossile pour les transports ont encouragé les élus du PETA à poursuivre leur réflexion et actions sur la voie d'un territoire à énergie positive en lançant un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (compétence transférée par les 3 EPCI). Le PCAET est en cours d'élaboration et doit être finalisé pour le début 2019.

L'ambition commune des élus du Pays Midi Quercy est de **rendre le territoire encore plus équitable, viable et vivable**. Pour y parvenir, les bourgs-centres pourront compter sur la dynamique créée par le Pays Midi Quercy depuis plus de 15 ans maintenant et l'expertise de ses techniciens qui ont su innover depuis de nombreuses années en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme durable, artisanat, forêt...) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources.

Il s'agira d'imaginer « une nouvelle ruralité » où la qualité de vie est préservée grâce au patrimoine exceptionnel environnant, grâce aux liens sociaux et culturels qui unissent les habitants et en s'appuyant notamment sur la richesse des nombreuses associations locales. Cette nouvelle vie rurale, doit aussi s'appuyer sur le développement de l'autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de l'agriculture, du patrimoine bâti, s'appuyer sur les entreprises et l'artisanat local ainsi que sur le développement d'une offre touristique durable et de l'offre de soins en cohérence avec les besoins qui vont s'amplifier avec le vieillissement de la population.

Afin de mieux se projeter dans l'avenir, définir collectivement une nouvelle feuille de route et porter un nouveau regard sur le territoire, les élus du Pays Midi Quercy s'orientent aujourd'hui vers l'élaboration d'un SCOT, qui permettra de mieux définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Montpezat de Quercy et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Montpezat de Quercy et la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018- 2021, avec le PETR du Pays Midi- Quercy.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn et Garonne

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne, comme cela a été fait dans le cadre des précédentes contractualisations, s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Globalement, les aides départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.

Au titre des mesures opérationnelles proposées pour la commune de Montpezat de Quercy, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des bâtiments communaux, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec par exemple l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public).

Citons aussi les aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements telles que les crèches, les haltes garderie.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoient aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immeubles. Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient également l'investissement public venant conforter la structuration des thématiques touristiques majeures identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme par le financement des outils numériques et sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la restauration du patrimoine architectural et culturel. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture.

Le département aide en outre les investissements dans les écoles publiques et au titre des sports, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le logement social et pour personnes âgées est pris en compte.

Ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

- **Ingénierie des territoires**

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25% maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la conduite d'études liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15% des coûts externes.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale)
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais

La communauté de communes compte tenu de ses compétences obligatoires et optionnelles inscrites dans ses statuts sera fortement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre de la politique des bourgs centres :

Pour rappel ses compétences obligatoires sont :

- **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
- Acquisition, gestion, cession de réserves foncières pour la réalisation des compétences relevant de la Communauté de Communes,
- Élaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des communes et suivi dans le cadre des procédures de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- Instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes du Quercy Caussadais,
- Étude, mise en place et gestion de Système d'information Géographique
- Schéma de cohérence territoriale

- Aménagement numérique de l'espace d'intérêt communautaire : Dans le cadre des dispositions de l'article 1425-1 du CGCT, la Communauté de communes du Quercy Caussadais exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services publics locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :
 - o L'acquisition de droit d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;
 - o L'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;
 - o La mise des infrastructures ou réseaux à disposition des opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
 - o L'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux.

- **Développement économique**
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17.
 - Étude, création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Études, actions, réalisations relatives à la promotion du territoire intercommunal,
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme chargés de l'accueil et l'information, la promotion touristique du territoire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, la coordination des divers partenaires du développement touristique local

- **Compétence optionnelle : politique du logement et du cadre de vie**
 - Etude, mise en œuvre et suivi des politiques intercommunales relatives à l'habitat : Plan local de l'habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de tout dispositif venant s'y substituer, excepté les opérations d'aménagement de villages, les lotissements, et toute opération de création de logements.
 - Permis de louer

Dans le cadre d'une convention d'entente, la communauté de communes du Quercy Caussadais participera pour le financement des dépenses liées au chargé de mission rénovation urbaine qui a été recruté le 18/06/2018 par la Commune de Caussade. Les dépenses liées à l'ingénierie seront également mutualisées avec les autres communes candidates à la politique régionale bourg centre : Molières, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville et Septfonds.

La mission première du chargé de mission sera d'aider à la définition de la stratégie de développement et de valorisation des Bourgs-Centres en apportant un appui technique et méthodologique pour l'écriture et la préparation des contrats Bourgs-Centres Occitanie.

Il sera chargé d'accompagner les élus dans l'élaboration générale du futur projet de territoire et dans la conduite des études spécifiques liées aux projets urbains des Bourgs-Centres dont les coûts pourraient être mutualisés au niveau de l'entente.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays Midi-Quercy

LE PETR du Pays Midi-Quercy apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Bourg centre dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime (contrat Territorial Occitanie principalement et Contrat de Ruralité / programme Leader)
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy)
- de la mission d'animation et suivi d'OPAH qu'il exerce pour le compte des EPCI,
- de la mission d'inventaire du patrimoine,
- de l'élaboration et la coordination du PCAET (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité, et le service mutualisé CEP (Conseil en énergie partagé),
- de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy-Caussadais.

Article 11: Contributions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CAUE

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE du Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants :

- Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la ville, des parcours piétonniers et la mise en valeur du patrimoine, le CAUE accompagnera la commune pour l'établissement d'un plan de référence. Pour cela, le CAUE réalisera un cahier des charges et proposera sa participation à la sélection de professionnels. Le CAUE assurera également le suivi du plan de référence.

Ce travail de réflexion global portera en particulier sur :

- La question des paysages et la préservation des points de vue depuis le belvédère et l'intégration des projets en cours, pour minimiser leurs impacts ;
 - La question du stationnement à maîtriser sur la place centrale ;
 - La problématique foncière inhérente aux difficultés de stationnement ;
 - La question des liaisons douces et de leur sécurisation entre les quartiers périphériques et le centre bourg ;
 - La pré-programmation de l'accessibilité des équipements ;
 - La réhabilitation du bâti patrimonial ;
 - La création d'une nouvelle rue dans le cœur historique tout en préservant les bâtis qui le nécessite ;
 - La programmation des équipements nécessaires au bon vivre à Montpezat (City Parc ...) ;
 - Le phasage et l'estimation des travaux sera réalisé en indiquant le meilleur moyen pour les élus de programmer les travaux dans le temps.
- A défaut de la réalisation du plan de référence, le CAUE pourra réaliser une note d'enjeux programmatique dans l'attente de la réalisation de celui-ci.

- A travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement, les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité de Montpezat de Quercy.
- Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, un parcours prédéfini existe. Celui-ci sera ponctué de panneau de signalisation historique. Pour cela le CAUE proposera un accompagnement pour définir le contenu et la forme des panneaux avec les personnes ressources de la commune.
- Dans le cadre de la politique touristique de la ville, le CAUE pourra apporter une note d'enjeux sur la réhabilitation du village vacances et de loisirs.
- Dans le cadre de la mise en valeur de la ville, le CAUE accompagnera la commune dans le cadre d'une intervention pédagogique sur les points de vue portés sur l'architecture et ses façades, notamment sur les placettes, l'esplanade, les rues.
- Le CAUE apportera sa connaissance du territoire pour contribuer à la constitution d'une base de données tant dans le domaine de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme.
- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de la vacance. L'objectif sera de faire émerger les raisons de la vacance pour mettre en place les outils adéquats.
- Dans le cadre de la lutte du mal logement, le CAUE proposera une note méthodologique sur les îlots pré-repérés et les commerces du centre-ville, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche.
- Le CAUE réalisera des notes d'enjeux et des pré-programmes sur les bâtiments publics en projet.
- Dans le cadre de sa mission de sensibilisation le CAUE animera auprès des classes présentes dans la commune et en co-construction avec les enseignants volontaires une acculturation de l'appréhension de l'espace, du paysage ...
- Le CAUE assurera une fonction de médiation à la demande des élus sur des thèmes définis préalablement issus du contrat bourg centre.

Article 12 : Contributions des autres partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

Contribution de l'Etat

Pour répondre et soutenir la démarche de valorisation et de développement des bourgs centres, les services de l'Etat pourront accompagner les élus dans leurs réflexions :

- en participant notamment aux Comités de Pilotage et Comités techniques, en accompagnant la concertation locale et en aidant à la sensibilisation de la population selon les thématiques et projets qui seront abordés dans les différents bourgs centres : création de nouvelles zones de stationnement, réalisation de cheminements piétons adaptés, création de nouveaux espaces publics, adaptation du bâti pour une meilleure habitabilité ;
- en apportant une expertise détaillée dans le cadre de l'étude du bâti ancien en abordant la question des économies d'énergie ou la question du traitement de la façade ;

- en apportant un conseil sur l'aménagement des entrées de ville et villages et l'intégration des zones d'activités et d'habitat aux abords du site.

L'ANAH peut apporter une contribution financière pour les prestations d'ingénierie liées à la mise en œuvre d'une OPAH (études et suivi-animation).

Contribution de l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO):

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 13 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Montpezat de Quercy,
- la communauté de communes du Quercy Caussadais,
- le PETR du Pays Midi-Quercy,
- la Région,
- le Département,
- le CAUE.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires qui ont souhaité contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la commune de Montpezat de Quercy à savoir :

- les services de l'Etat : la Préfecture, la DDT, l'UDAP,

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par le chargé de mission rénovation urbaine recruté pour suivre ce dispositif.

Le Comité de Pilotage a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays de Midi-Quercy,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 14 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à

le / /

Gérard Mounié
Maire de Montpezat de Quercy

Guy Rouziés
Président de la Communauté de Communes
du Quercy Caussadais

Christian Maffre
Président du PETR du Pays Midi-Quercy

Christian Astruc
Président du Conseil Départemental
Garonne de Tarn-et-Garonne

Colette Jalaise
Présidente du CAUE du Tarn-et-Garonne

Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée